

## **DELIBERATION**

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Conseil Communautaire du	27 septembre 2019	à	16h00
N°ordre	27	Titre	Concours de maîtrise d'œuvre pour la construction de l'École européenne supérieure de l'image (Éesi) - Pôle créatif et culturel aux Couronneries à Poitiers - Désignation du jury - Dépôt de liste
N° identifiant	2019-0544		
Rapporteur(s)	M. Francis CHALARD		
Date de la convocation	06/09/2019		
Président de séance	M. Alain CLAEYS	P.J.	
Secrétaire(s) de séance	Mme Coralie BREUILLÉ et M. Gérald BLANCHARD		
Membres en exercice	91		
Quorum			
Présents	68	<b>M. Alain CLAEYS - Président</b>  M. Guy ANDRAULT - M. El Mustapha BELGSIR - M. Michel BERTHIER - M. François BLANCHARD - M. Jean-Claude BOUTET - Mme Christine BURGÈRES - M. Francis CHALARD - M. Jean-Louis CHARDONNEAU - M. Dominique CLÉMENT - M. Bernard CORNU - M. Patrick CORONAS - M. Claude EIDELSTEIN - M. Michel FRANÇOIS - Mme Anne GÉRARD - M. Gérard HERBERT - M. Daniel HOFNUNG - Mme Florence JARDIN - M. Laurent LUCAUD - M. Jérôme NEVEUX - Mme Joëlle PELTIER - M. Fredy POIRIER - Mme Corine SAUVAGE - M. Gérard SOL - M. Alain TANGUY - <b>Membres du bureau</b> M. Daniel AMILIEN - M. Jacques ARFEUILLERE - Mme Martine BATAILLE - M. Gérald BLANCHARD - M. Jean-Daniel BLUSSEAU - Mme Nicole BORDES - M. Patrick BOUFFARD - Mme Coralie BREUILLÉ - Mme Ghislaine BRINGER - M. Dominique BROCAS - M. Olivier BROSSARD - M. Christophe CHAPPET - M. Jacky CHAUVIN - M. Jean-Michel CHOISY - M. Jean-Marie COMPTE - Mme Jacqueline DAIGRE - M. Gérard DELIS - M. Dominique ÉLOY - M. Claude FOUCHER - Mme Christiane FRAYSSE - Mme Nelly GARDA-FLIP - Mme Jacqueline GAUBERT - M. Abderrazak HALLOUMI - M. Yves JEAN - M. Olivier KIRCH - M. Claude LITT - M. Maguy LUMINEAU - M. Bernard PERRIN - M. Bernard PETERLONGO - M. Christian PETIT - Mme Marie-Thérèse PINTUREAU - M. Sylvain POTHIER-LEROUX - M. Nicolas REVEILLAULT - Mme Nathalie RIMBAULT-HÉRIGAULT - Mme Christine SARAZIN-BAUDOUX - M. Daniel SIRAUT - Mme Peggy TOMASINI - Mme Laurence VALLOIS-ROUET - M. Alain VERDIN <b>les conseillers communautaires</b> M. Vincent THOMASSIN - M. Jean-Louis GIRAUDEAU - M. Christian GIRARD - M. Jean-Marie MAGNAN <b>les conseillers communautaires suppléants</b>	
Absents	10	M. Philippe BROTTIER - M. Gilles MORISSEAU <b>Membres du bureau</b> M. Joël BIZARD - Mme Catherine FORESTIER - M. Jean-François JOLIVET - M. Serge LEBOND - Mme Véronique LEY - M. Philippe PALISSE - M. Christian RICHARD - M. Michel SAUMONNEAU <b>les conseillers communautaires</b>	

Mandats	13	Mandants	Mandataires
		Mme Stéphanie DELHUMEAU-DIDELOT	M. Sylvain POTHIER-LEROUX
		Mme Michèle FAURY-CHARTIER	Mme Jacqueline GAUBERT
		M. René GIBAULT	M. Gérard HERBERT
		Mme Diane GUÉRINEAU	M. El Mustapha BELGSIR
		M. Jean-Luc MAERTEN	M. Olivier BROSSARD
		Mme Marie-Christine MARCINIAK	M. Bernard PERRIN
		Mme Francette MORCEAU	Mme Peggy TOMASINI
		Mme Patricia PERSICO	M. Christian PETIT
		Mme Marie-Dolorès PROST	M. Gérald BLANCHARD
		M. Édouard ROBLOT	Mme Jacqueline DAIGRE
		Mme Eliane ROUSSEAU	Mme Marie-Thérèse PINTUREAU
		Mme Cécile RUY-CARPENTIER	M. Alain TANGUY
		M. Aurélien TRICOT	M. Yves JEAN

Observations	<p>L'ordre de passage des délibérations : 1 à 20, 22 à 27, 29 à 31, 33, 32, 34, 119, 101 à 103, 35, 37 à 40, 116 à 117, 41 à 51, 60 à 80, 104 à 106, 81 à 100, 107 à 115, 53 à 59 et 28. Les 21, 36, 52 et 118 sont retirées.</p> <p>Sorties de MM. François BLANCHARD et Jean-Claude BOUTET.</p>
--------------	---

Projet de délibération étudié par:	01- Commission Générale et des Finances
Service référent	Direction Générale Finances publiques - Administration numérique Direction Achats - Moyens généraux

L'École européenne supérieure de l'image (Éesi) souffre depuis plusieurs années de locaux inadaptés à ses besoins. Les problèmes d'infrastructures limitent notamment la perspective de développement de nouvelles offres pédagogiques qui pourraient renforcer le positionnement de l'Éesi sur la scène nationale et internationale tout en générant de nouvelles économies.

Aussi, dans le cadre du Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) des Couronneries, Grand Poitiers a souhaité proposer la construction d'un bâtiment neuf pouvant répondre aux besoins fonctionnels de l'Éesi.

Il sera le premier élément du Pôle créatif et culturel qui pourra accueillir à terme d'autres structures pouvant œuvrer dans les domaines artistiques et/ou culturels, dans une logique d'écosystème créatif.

Le Pôle créatif et culturel deviendrait ainsi l'un des équipements publics majeurs des Couronneries de demain, s'adressant à tous les Poitevins et participant de la volonté de donner au quartier une véritable fonction de centralité.

L'installation de l'école dans un quartier classé prioritaire, en proximité de l'université, est hautement symbolique à plus d'un titre. La présence de l'Éesi aux Couronneries permettra de développer la venue d'étudiants dans le quartier, qui pourront, pour certains, y résider, contribuant à l'objectif de mixité sociale.

L'Éesi, établissement d'enseignement supérieur artistique et l'enseignement supérieur de compétence obligatoire d'une communauté urbaine, est depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 soutenue principalement par Grand Poitiers qui devra réaliser la partie des travaux concernant l'école.

Compte tenu du coût prévisionnel des honoraires, il convient de lancer un concours restreint de maîtrise d'œuvre.

Chaque équipe admise à concourir et ayant remis une prestation conforme au programme et au règlement du concours, recevra une indemnité forfaitaire, non révisable, d'un montant maximum de 60 000 € Toutes taxes comprises (TTC).

L'indemnité versée au lauréat constituera une avance sur ses honoraires.

Conformément à l'article R. 2162-17 du Code de la commande publique, un jury est constitué afin d'examiner les candidatures, les offres finales, d'évaluer ces dernières et de les classer.

Les membres du jury sont les membres de la commission d'appel d'offres qui seront désignés suivant l'article R. 2162-24 du Code de la commande publique.

Afin de donner l'avis sur le choix du lauréat du concours de maîtrise d'œuvre pour la création du Pôle créatif et culturel, il est souhaitable de constituer une commission d'appel d'offres spécifique pour cette opération.

Dans le cadre des procédures relatives aux marchés publics, le Code général des collectivités territoriales prévoit la création d'une commission afin qu'elle choisisse l'attributaire du marché (article L. 1414-2), cette commission d'appel d'offres est composée conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5.

Ainsi pour les établissements publics, la commission d'appel d'offres est composée de l'autorité habilité à signer le marché ou son représentant, président, et de cinq membres de l'assemblée délibérante (cinq titulaires et cinq suppléants) élus en son sein à la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel (articles L. 1411-5 et D. 1411-3).

Toutefois, avant de procéder à la constitution de la commission par élection de ses membres, il convient de fixer les conditions de dépôt des listes (article D. 1411-5).

Après examen de ce dossier, il vous est proposé de fixer comme suit, les conditions de dépôt des listes du jury pour le concours de maîtrise d'œuvre pour la création du Pôle créatif et culturel :

- les listes seront déposées ou adressées au Conseil communautaire à l'attention de Monsieur le Président, au plus tard le 27 septembre 2019 avant 19 h 00
- les listes pourront comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir, conformément à l'article D. 1411-4 du Code général des collectivités territoriales
- les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats, aux postes de titulaires et de suppléants.

POUR	79	
CONTRE	0	
Abstention	0	
Ne prend pas part au vote	2	M. François BLANCHARD, M. Jean-Claude BOUTET

Pour le Président,



RESULTAT DU VOTE

Adopté

Affichée le	4 octobre 2019
Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	
Date de réception en préfecture	4 octobre 2019
Identifiant de télétransmission	086-200069854-20190927-115821-DE-1-1

Nomenclature Préfecture	1.1
Nomenclature Préfecture	Marchés publics

## **DELIBERATION**

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Conseil Communautaire du	27 septembre 2019
-----------------------------	-------------------

à	16h00
---	-------

N°ordre	28
N° identifiant	2019-0572

Titre	Concours de maîtrise d'œuvre pour la construction de l'École européenne supérieure de l'image (Éesi) - Pôle créatif et culturel aux Couronneries à Poitiers - Désignation des membres du jury
-------	---

Rapporteur(s)	M. Francis CHALARD
Date de la convocation	06/09/2019

Président de séance	M. Alain CLAEYS
Secrétaire(s) de séance	Mme Coralie BREUILLÉ et M. Gérald BLANCHARD

P.J.	
------	--

Membres en exercice	91	
Quorum		

Présents	54	M. Alain CLAEYS - <b>Président</b>  M. Guy ANDRAULT - M. El Mustapha BELGSIR - M. Jean-Claude BOUTET - M. Francis CHALARD - M. Jean-Louis CHARDONNEAU - M. Dominique CLÉMENT - M. Bernard CORNU - M. Patrick CORONAS - M. Claude EIDELSTEIN - M. Michel FRANÇOIS - Mme Anne GÉRARD - M. Gérard HERBERT - M. Daniel HOFNUNG - Mme Florence JARDIN - M. Jérôme NEVEUX - Mme Eliane ROUSSEAU - M. Gérard SOL - <b>Membres du bureau</b> M. Daniel AMILIEN - M. Jacques ARFEUILLERE - Mme Martine BATAILLE - M. Gérald BLANCHARD - Mme Nicole BORDES - M. Patrick BOUFFARD - Mme Coralie BREUILLÉ - Mme Ghislaine BRINGER - M. Dominique BROCAS - M. Olivier BROSSARD - M. Christophe CHAPPET - M. Jacky CHAUVIN - M. Jean-Marie COMPTE - Mme Jacqueline DAIGRE - M. Gérard DELIS - M. Dominique ÉLOY - Mme Christiane FRAYSSE - Mme Nelly GARDA-FLIP - Mme Jacqueline GAUBERT - Mme Diane GUÉRINEAU - M. Abderrazak HALLOUMI - M. Olivier KIRCH - M. Claude LITT - M. Maguy LUMINEAU - M. Bernard PERRIN - M. Bernard PETERLONGO - M. Christian PETIT - Mme Marie-Thérèse PINTUREAU - M. Nicolas REVEILLAULT - Mme Nathalie RIMBAULT-HÉRIGAULT - Mme Christine SARRAZIN-BAUDOUX - Mme Peggy TOMASINI - Mme Laurence VALLOIS-ROUET <b>les conseillers communautaires</b> M. Christian GIRARD - M. Jean-Marie MAGNAN - M. Louis-Marie CHALLET <b>les conseillers communautaires suppléants</b>
----------	----	---

Absents	24	M. François BLANCHARD - M. Philippe BROTTIER - Mme Pascale GUITTET - M. Gilles MORISSEAU - Mme Joëlle PELEIER - M. Fredy POIRIER <b>Membres du bureau</b> M. Joël BIZARD - M. Jean-Michel CHOISY - Mme Stéphanie DELHUMEAU-DIDELOT - Mme Catherine FORESTIER - M. Claude FOUCHER - M. Hervé GARCIA - M. Yves JEAN - M. Jean-François JOLIVET - M. Serge LEBOND - Mme Véronique LEY - M. Philippe PALISSE - M. Sylvain POTHIER-LEROUX - M. Christian RICHARD - Mme Cécile RUY-CARPENTIER - M. Michel SAUMONNEAU - M. Daniel SIRAUT - M. Aurélien TRICOT - M. Alain VERDIN <b>les conseillers communautaires</b>
---------	----	---

Mandats	13	Mandants	Mandataires
		M. Michel BERTHIER	M. Francis CHALARD
		M. Jean-Daniel BLUSSEAU	Mme Nicole BORDES
		Mme Christine BURGÈRES	Mme Coralie BREUILLÉ
		Mme Michèle FAURY-CHARTIER	Mme Jacqueline GAUBERT
		M. René GIBAULT	M. Gérard HERBERT
		M. Laurent LUCAUD	M. Patrick CORONAS
		M. Jean-Luc MAERTEN	M. Olivier BROSSARD
		Mme Marie-Christine MARCINIAK	M. Bernard PERRIN
		Mme Francette MORCEAU	Mme Peggy TOMASINI
		Mme Patricia PERSICO	M. Christian PETIT
		Mme Marie-Dolorès PROST	M. Gérald BLANCHARD
		M. Édouard ROBLOT	Mme Jacqueline DAIGRE
		M. Alain TANGUY	Mme Anne GÉRARD

  

Observations	L'ordre de passage des délibérations : 1 à 20, 22 à 27, 29 à 31, 33, 32, 34, 119, 101 à 103, 35, 37 à 40, 116 à 117, 41 à 51, 60 à 80, 104 à 106, 81 à 100, 107 à 115, 53 à 59 et 28. Les 21, 36, 52 et 118 sont retirées.
--------------	--

Projet de délibération étudié par:	01- Commission Générale et des Finances
Service référent	Direction Générale Finances publiques - Administration numérique Direction Achats - Moyens généraux

Dans le cadre du Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) des Couronneries, Grand Poitiers a souhaité proposer la construction d'un bâtiment neuf pouvant répondre aux besoins fonctionnels de l'École européenne supérieure de l'image (Éesi).

Il sera le premier élément du Pôle créatif et culturel qui pourra accueillir à terme d'autres structures pouvant œuvrer dans les domaines artistiques et/ou culturels, dans une logique d'écosystème créatif.

Le Pôle créatif et culturel deviendrait ainsi l'un des équipements publics majeurs des Couronneries de demain, s'adressant à tous les Poitevins et participant de la volonté de donner au quartier une véritable fonction de centralité.

Compte tenu du coût prévisionnel des honoraires, il convient de lancer un concours restreint de maîtrise d'œuvre. Chaque équipe admise à concourir et ayant remis une prestation conforme au programme et au règlement du concours, recevra une indemnité forfaitaire, non révisable, d'un montant maximum de 60 000 € Toutes taxes comprises (TTC).

L'indemnité versée au lauréat constituera une avance sur ses honoraires.

Conformément à l'article R. 2162-17 du Code de la commande publique, un jury est constitué afin d'examiner les candidatures, les offres finales, d'évaluer ces dernières et de les classer.

Les membres du jury sont les membres de la commission d'appel d'offres qui seront désignés suivant l'article R. 2162-24 du Code de la commande publique.

Afin de donner l'avis sur le choix du lauréat du concours de maîtrise d'œuvre pour la création du Pôle créatif et culturel, il est souhaitable de constituer une commission d'appel d'offres spécifique pour cette opération.

Dans le cadre des procédures relatives aux marchés publics, le Code général des collectivités territoriales prévoit la création d'une commission composée de l'autorité habilitée à signer le marché public ou son représentant, président, et de cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Les membres titulaires et suppléants de la Commission sont élus au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.

Par ailleurs, les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

La commission d'appel d'offres sera présidée par le Président ou son représentant.

Le Conseil communautaire a délibéré précédemment sur les modalités de dépôt des listes en vue de la constitution de la commission d'appel d'offres spécifique.

Monsieur le Président expose qu'une seule (plusieurs) liste(s) a (ont) été déposée(s) dans les conditions prévues par la délibération n°2019-0544 présentée préalablement au cours de ce Conseil.

Il présente cette liste composée de la façon suivante :

Titulaires	Suppléants/Suppléantes
- Michel BERTHIER - Jérôme NEVEUX - Anne GÉRARD - Christiane FRAYSSE - Jacqueline DAIGRE	- Christine BURGÈRES - Bernard CORNU - El Mustapha BELGSIR - Claude EIDELSTEIN

Monsieur le Président fait procéder à 19 h 00 au vote qui donne le résultat suivant :

- nombre de bulletins : 67
- bulletins blancs ou nuls : 4
- suffrages exprimés : 63
- majorité absolue : 34

La liste présentée a obtenu : 63 voix

**La composition de la Commission, propre au concours de maîtrise d'œuvre, est donc la suivante :**

Titulaires	Suppléants/Suppléantes
- Michel BERTHIER - Jérôme NEVEUX - Anne GÉRARD - Christiane FRAYSSE - Jacqueline DAIGRE	- Christine BURGÈRES - Bernard CORNU - El Mustapha BELGSIR - Claude EIDELSTEIN

POUR	67	
CONTRE	0	
Abstention	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Pour le Président,



RESULTAT DU VOTE

Adopté

Affichée le	4 octobre 2019
Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	
Date de réception en préfecture	4 octobre 2019
Identifiant de télétransmission	086-200069854-20190927-115841-DE-1-1

Nomenclature Préfecture	1.1
Nomenclature Préfecture	Marchés publics